



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune des Contamines-Montjoie; elle est disponible sur le site internet de la commune. Le Compte Administratif est consultable en Mairie des Contamines-Montjoie, aux heures d'ouverture.

Le Compte administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune des Contamines-Montjoie entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Lors de la séance du 9 avril 2019, le Conseil Municipal a adopté à 9 voix pour (le Maire ne prenant pas part au vote conformément au CGCT), le Compte Administratif 2018 qui constate les résultats de l'exécution du Budget 2018.

Le budget primitif 2018 avait été adopté par le Conseil Municipal lors de la séance du 12 avril 2018.

Il est à rappeler que le principe de prudence budgétaire invite à ce qu'au Budget Primitif :

- Les dépenses soient estimées à leur montant maximum, soit entendues comme un plafond
- Les recettes prévisionnelles soient estimées a minima, soit entendues comme un plancher.

I. La section de fonctionnement

Le section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'ensemble des services communaux (hors budgets annexes).

A) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses totales de fonctionnement pour l'exercice 2018 s'élèvent à 5 965 580,72 € (6 913 869.67 € inscrits au budget 2017).

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) diminuent de 1.4 % entre l'exercice 2017 et l'exercice 2018.

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les « charges à caractère général » seront restées assez stable en 2018 par rapport à 2017. La Commune continue à optimiser les frais de fonctionnement des services communaux, tout en conservant la même qualité de travail pour ses services.

- **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Nous avons prévu au BP 2018 une baisse de 9 % de nos charges de personnel, suite à des non remplacement de départ à la retraite des agents et la vacation d'un poste durant 6 mois.

Nos dépenses sur le CA 2018 ont été conforme au BP 2018 voté au Conseil Municipal, avec une charge à hauteur de 1 559 873.92 €;

- **Atténuation de produits (chapitre 014)**

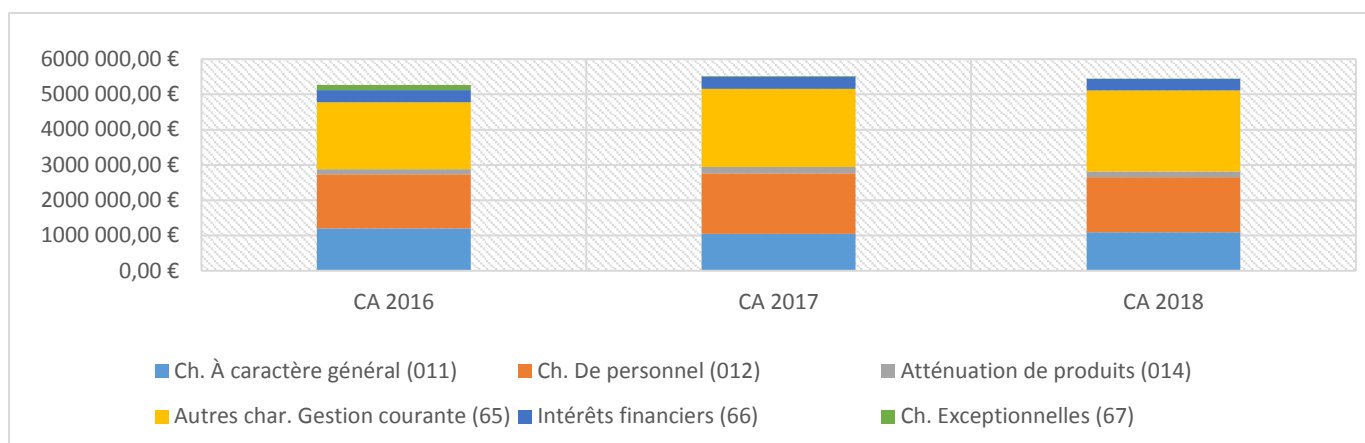
La commune a connu une baisse de 5.3% de son prélèvement du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) entre 2017 et 2018. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

- **Charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières sont connues dès la réalisation du BP 2018, sauf les ajustements des emprunts à taux variable. Nous avons réalisé sur ce chapitre des dépenses pour un montant de 325 210.12 €

- **Les dépenses de la section de 2016 à 2018 :**

DEPENSES	CA 2016	CA 2017	CA 2018
011 - Charges à caractère général	1 198 527,11 €	1 043 071,11 €	1 090 314,09 €
012 - Charges de personnel	1 539 730,85 €	1 717 252,29 €	1 559 873,92 €
014 - Atténuation de produits	145 002,00 €	178 617,00 €	169 075,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 889 178,50 €	2 216 348,14 €	2 296 187,65 €
66 - Charges financières	349 547,17 €	346 515,82 €	325 210,12 €
67 - Charges exceptionnelles	145 522,41 €	18 706,26 €	1 943,07
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 267 508,04 €	5 520 510,62 €	5 442 603,85 €



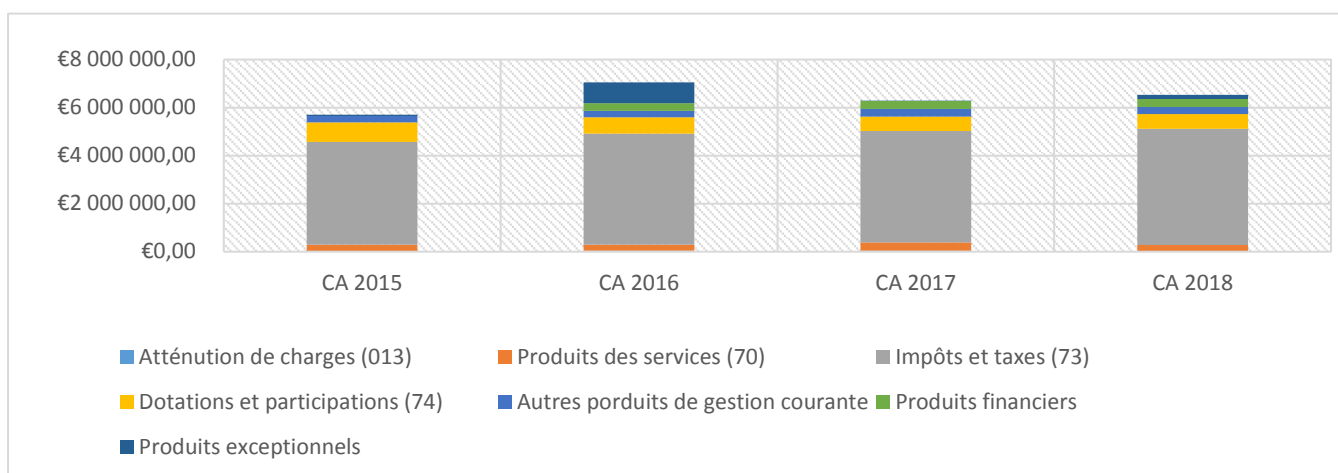
B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies en direction de la population (cantine, périscolaire, portage de repas), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent au total 6 544 748,36 euros (6 427 393,52 € inscrits au budget primitif 2018), hors excédent de fonctionnement reporté.

- **Les recettes de la section :**

RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
013 - Atténuation de charges	2 741,94 €	35 217,28 €	43 192,23 €	15 499,78 €
70 - Produits des services et des domaines	283 025,23 €	257 194,53 €	339 473,19 €	261 393,48 €
73 - Impôts et taxes	4 290 861,30 €	4 628 974,18 €	4 646 800,89 €	4 845 643,15 €
74 - Dotations, subventions et participations	812 697,78 €	681 128,84 €	596 667,59 €	609 003,25 €
75 - Autres produits de gestion courante	258 845,25 €	259 847,42 €	323 542,87 €	295 513,42 €
76 - Produits financiers	3,78 €	323 678,14 €	323 678,14 €	323 677,72 €
77 - Produits exceptionnels	61 461,70 €	864 733,82 €	9 930,93 €	175 607,61 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 709 636,98 €	7 050 774,21 €	6 283 285,84 €	6 526 338,41 €



L'exécution de la section de fonctionnement a permis de dégager un excédent d'un montant de 579 167.64 €, auquel s'ajoute un solde antérieur reporté de 486 476.15 € pour un montant total de 1 065 643.79 € qui seront affecter à la section d'investissement du budget primitif 2019.

Pour conclure sur la section de fonctionnement, nous avons réalisé en dépenses réelles de fonctionnement un montant de **5 442 603.85 €** et en recettes réelles de fonctionnement un montant de **6 526 338.41 €**. L'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement (épargne brute) qui s'élève à **1 083 734.56 €**.

C) Fiscalité locale

Le budget 2018 avait été élaboré sans aucune hausse des taux de fiscalité. Par conséquent, les taux des impôts locaux appliqués pour 2018 sont les suivantes :

- Taxe d'habitation = 22,32 %
- Taxe foncière sur le bâti = 16,20 %
- Taxe foncière sur le non bâti = 122,56 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) = 29,16 %

II. La Section d'investissement

A) Généralités

Le budget d'investissement sert aux projets structurants à moyen ou long terme pour la commune des Contamines-Montjoie.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

B) Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissements 2018 a été partiellement réalisé. Par conséquent, les restes à réaliser qui concernent les dépenses engagées et non payées en 2018 sont de 565 563.52 € et seront repris sur le budget primitif 2019. Les dépenses d'investissement 2018 représentent hors restes à réaliser au total 1 708 987.52 euros (2 829 900.89 € inscrits au budget 2018).

Les investissements en 2018 ont servi en outre à la création d'une piste de ski roue d'été, travaux de voirie, couverture du Presbytère et remplacement de la chaudière, fauchage et aménagement à l'alpage des près, acquisition d'un plateau de tonte, achat d'un véhicule électrique.

• Les dépenses d'investissement de 2016 à 2018 :

DEPENSES	CA 2016	CA 2017	CA 2018
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	82 898.70 €	93 423,89 €	74 972,00 €
204 Subventions d'équipement versées	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisation corporelles	739 802,63 €	652 428,80 €	667 307,79 €
10 Remboursement TLE	0,00 €	0,00 €	34 804,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 019 700,80 €	849 895,62 €	886 684,75 €
27 - Autres immobilisations financières	26 809,03 €	26 809,03 €	26 809,03 €
TOTAL DES DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT	1 934 554,76 €	1 622 557,34 €	1 690 577,57 €

C) Les recettes d'investissement

Le volume total des recettes d'investissement est de 966 868.30 € et des recettes à recevoir (Reste à réaliser du CA 2017) pour l'année 2019 de 562 553.16 €.

Les principales recettes sont :

- L'affectation de Résultat de fonctionnement N-1 qui couvre le besoin de financement pour 246 774.82 €
- Les subventions d'investissement pour 54 074.45 € (CNDS, Région et Département)
- Le FCTVA pour 124 748,00 €
- La taxe d'aménagement pour 10 794.16 €

L'exécution de la section d'investissement a conduit à une réalisation négative sur cet exercice (recettes - dépenses) d'un montant de **742 119.22 €**. Le déficit de la section d'investissement sera reporté pour un montant de 871 478.33 € sur le BP 2019.

III. Dette

Le décret 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifie la méthode de calcul des ratios d'endettement pour les communes qui ont renégocié leur emprunt structuré et qui bénéficient du fonds de soutien, en leur permettant de déduire de l'encours de la dette le montant de l'aide restant à percevoir du fonds de soutien, dans leurs ratios d'endettement, afin d'éviter une forte

augmentation apparente de l'encours.

De ce fait, l'encours de la dette du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2018 est de 7 879 363.32 € alors qu'au 31 décembre 2013, l'encours de la dette de la commune était de 10 184 224,80 €.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.